



Les Finales départementales SENIORS FOOT LOISIRS à 11 sont réservées aux joueurs licenciés à la Fédération Française de Football et se dérouleront sur les sites désignés par le District

PRÉSENTATION OBLIGATOIRE DES LICENCES AVEC LA FMI

LE CLUB RECEVANT DOIT FOURNIR SA TABLETTE POUR LA RENCONTRE

(Impression d'un listing « footclub » ou présentation des licences via l'application « footclub compagnon »)
(art. 139.140 des règlements généraux de la FFF).

▪ **FINALE SENIORS HOMMES CHALLENGE FOOT LOISIRS à 11**

- **RDV 13h00 avec briefing des équipes à 13h00**
- **Coup d'envoi du match à 14h00**
- 1 match de 2*45 minutes
- Pas de prolongations mais Tirs au But Directement (5 tireurs)
- 20 joueurs (11 + 9 remplaçants)
- Jeu de maillots offerts pour jouer la finale
- Match sur FMI (gestion équipe recevant)
- Remise des récompenses après tous les matchs
- Casse-croûte d'après-match offert

▪ **FINALE SENIORS HOMMES COUPE FOOT LOISIRS à 11**

- **RDV 15h00 avec briefing des équipes à 15h00**
- **Coup d'envoi du match à 16h00**
- 1 match de 2*45 minutes
- Pas de prolongations mais Tirs au But Directement (5 tireurs)
- 20 joueurs (11 + 9 remplaçants)
- Jeu de maillots offerts pour jouer la finale
- Match sur FMI (gestion équipe recevant)
- Remise des récompenses après tous les matchs
- Casse-croûte d'après-match offert

Buvette et restauration disponible sur place



RÈGLEMENT FINALES COUPE ET CHALLENGE FOOT LOISIRS A 11 DÉPARTEMENTALES 2023

ARTICLE 1 - DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le District de Football du Finistère (DFF) organise une épreuve dénommée "COUPE FOOT LOISIRS à 11", réservée aux équipes Seniors Loisirs des Clubs affiliés à la FFF évoluant en Championnat Foot Loisirs à 11 du District.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT

Cette coupe est réservée aux clubs à jour de leur cotisation, droits d'engagement, amendes, etc... au 1er juillet de la saison.

Toutes les équipes participant au Championnat Foot Loisirs à 11 seront engagées d'office dans la Coupe Foot Loisirs à 11 ; il faut donc être engagé en championnat pour participer à la coupe. Si une équipe ne souhaite pas participer à cette compétition, son club devra le signaler par voie officielle (courrier, mail) auprès du District.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Une compétition propre coupe et challenge (à partir des 1/16^{ème} de finale) :

Les finales des Coupe et Challenge sont programmées, en principe, aux mois d'avril ou mai.

ARTICLE 5 - CALENDRIER ET DÉSIGNATIONS DES TERRAINS

Terrain pour les finales : il sera fait appel à volontariat auprès des clubs engagés pour l'organisation des finales sachant qu'une priorité sera donnée à un club dont l'équipe participe à une des finales. Si plusieurs clubs se portent candidats, le choix définitif du club retenu sera effectué par le Comité de Direction du District.

Il est envisagé de regrouper les finales des coupes et challenges Loisirs et Vétérans sur un même site et le même jour.

ARTICLE 6 - QUALIFICATIONS ET LICENCES

Tous les règlements LBF sont applicables.

La FFF met à disposition des équipements pour les sections LOISIR des clubs, mais il faut que cette dernière soit représentée avec au minimum 10 licenciés LOISIR.

ARTICLE 7 - COMPOSITIONS DES ÉQUIPES

- A) Les joueurs doivent appartenir aux catégories d'âge Senior Libre et Senior Vétérans ; les licenciés U18, U19 et U20, autorisés à pratiquer en Senior, peuvent également évoluer en Loisirs. La licence Loisir doit être privilégiée.
- B) Le nombre de remplaçants est limité à 9 sur la FMI.
- C) Le joueur remplacé devient remplaçant et peut à nouveau entrer en jeu (y compris le gardien).
- D) Ne pourra pas participer à un tour de coupe ou de challenge, le joueur ayant pris part lors de la journée officielle précédente à une rencontre d'équipes Seniors autre que Loisirs.
- E) Un contrôle, par la commission compétente, sera effectué systématiquement sur toute feuille de match portant des annotations à partir des 1/8^{ème} de finale des coupe et challenge.

ARTICLE 8 - RESERVES ET RÉCLAMATIONS - APPELS

Se conformer aux règlements généraux de la LBF.



Les réserves et réclamations sont jugées par la Commission d'Appel du District.

ARTICLE 9 - ARBITRAGE

Les matches seront dirigés par des arbitres bénévoles des clubs participant à la rencontre, priorité étant donnée au club recevant. En revanche, les arbitres centraux officiant pour les finales seront désignés par la C.D.A. du District.

ARTICLE 10 - HEURE ET DURÉE DES RENCONTRES

L'heure des rencontres des finales est fixée par le District.

La durée des rencontres est de 90 minutes. En cas de résultat nul, les équipes se départageront suivant la réglementation des coups de pied au but (se reporter aux règlements de la LBF) ; il n'y aura pas de prolongation.

ARTICLE 11 - FEUILLE DE MATCH

A) La feuille de match informatisée (FMI) devra impérativement être transmise dans les 24 heures et au plus tard pour le lundi midi suivant la rencontre.

B) En cas de non-utilisation de la FMI (sauf cas de dysfonctionnement avéré) ou de retard dans l'envoi de celle-ci, une amende pourra être appliquée (voir annexe 2 « Dispositions Financières » des règlements LBF).

C) En cas de **non-fonctionnement** de la FMI, le club recevant devra avertir le district par courriel dans les mêmes délais que la transmission de la FMI et devra éditer une feuille de match papier et la transmettre au district dans les 48 heures suivant la rencontre.

ARTICLE 12 - DELEGUE

Le Comité de Direction du District pourra désigner un délégué pour le représenter lors des finales ou lors de tout autre match où il estime que la présence d'un délégué est nécessaire.

ARTICLE 13 – LITIGE

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District.

Le fait de participer à cette compétition entraîne l'acceptation de ce règlement.

Tout litige non prévu au règlement ainsi que toute réclamation seront tranchés par les commissions compétentes.

Le district et le club organisateur déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

La commission départementale d'animation et développement des nouvelles pratiques

Le Président du District de Football du Finistère, Alain Le Floch

